

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique (le Protocole sur les droits des personnes âgées) a été adopté en janvier 2016.

Il est le résultat de plusieurs années de consultation visant à intégrer dans le droit régional relatif aux droits humains, les engagements pris par les États africains dans le Cadre stratégique et le Plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement (2002). Ceci est important au vu de la discrimination, des abus, de la négligence et de la violence dont les hommes et femmes âgées en Afrique continuent d'être victimes, dans tous les aspects de leur vie.

Les femmes âgées sont le plus souvent les principales victimes de ces trois dangers que sont le sexisme, l'impuissance et l'âgisme. L'adoption du Protocole sur les droits des personnes âgées a été mondialement célébrée par les personnes âgées et par la société en général, lesquelles ont vu cet acte comme un engagement de la part des dirigeants africains à faire du vieillissement une expérience positive. L'entrée en vigueur du Protocole sur les droits des personnes âgées dépend toutefois de sa ratification par **15 États membres** de l'Union africaine. À la date de juillet 2019, seul le Lesotho l'a ratifié.

Pour plus d'information sur la ratification du Protocole, veuillez contacter :

Patience Mpani

Responsable : Unité des droits de la Femme,
Centre des Droits de l'Homme, Université de Pretoria
patience.mpani@up.ac.za

Roseline Kihumba

Coordonnatrice des Politiques
internationales & régionales HelpAge
International - Afrique
roseline.kihumba@helpage.org

Pour plus d'informations sur la Campagne
#VieillirAvecDesDroits veuillez visiter
www.chr.up.ac.za/AgeWithRights



RATIFIONS le Protocole sur les droits des personnes âgées en Afrique









Les États membres africains
doivent s'investir
dans **l'Afrique que
nous voulons**, dans
laquelle les
personnes de tous
les âges, y compris
les personnes âgées
s'épanouissent

RATIFIEZ et
APPLIQUEZ








le Protocole sur les droits
des personnes
âgées en Afrique

MAINTENANT !

POURQUOI les États devraient-ils ratifier le Protocole sur les
droits des personnes âgées ?

-  Le Protocole est un instrument juridique unique qui définit les normes et les règles relatives au respect et à la protection des droits des personnes âgées en Afrique.
-  Son adoption garantira que les personnes âgées soient traitées avec la même dignité et le même respect que les autres membres de la société.
-  La ratification du Protocole démontre l'engagement des États à garantir et à protéger les droits des personnes âgées.
-  Lorsque les droits sociaux, économiques, civils, politiques et culturels des personnes âgées sont protégés, les familles et la société peuvent jouir du potentiel et des talents de ces personnes, ce qui permettrait au continent d'exploiter entièrement son dividende démographique.

Quel IMPACT la ratification du Protocole sur les droits
des personnes âgées en Afrique aura-t-elle ?

-  La Protocole peut énormément améliorer le bien-être et la dignité de millions de femmes et d'hommes âgés sur tout le continent.
-  Le Protocole servira d'outil de développement de politiques et de législations adaptées aux personnes âgées, et qui reconnaissent le potentiel et les talents de ces dernières. Ceci garantira la jouissance entière de leurs droits humains et de leurs libertés dans des sociétés de plus en plus vieillissantes.
-  Le Protocole établira les normes nécessaires pour l'élimination de la discrimination en raison de l'âge afin de garantir l'accès équitable à la justice et à la protection devant la loi.
-  Le Protocole accélèrera l'accès aux droits des personnes âgées en ce qui concerne la protection sociale, la santé et les soins, y compris les services de soins à long-terme, l'emploi, l'éducation et les technologies d'information et de communication.
-  Le Protocole aidera à accélérer les changements appropriés en matière d'âge dans les systèmes publics, les structures et les politiques publiques ainsi que dans les cadres juridiques, y compris les infrastructures adaptées aux personnes âgées.
-  Le Protocole fournira des normes et des orientations afin d'aider à éliminer la stigmatisation liée au vieillissement. Cela encouragera une image plus positive du vieillissement et augmentera la sensibilisation vis-à-vis de la contribution des personnes âgées à la société.
-  Le Protocole aidera à obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actions dans le cadre de la protection des droits des personnes âgées et créera des exigences minimales de protection pour les personnes âgées pour tous les États membres.